



EARL DE MERCHIEN

 DOMAINE DU MERCHIEN
 PENCHENIER
 46230 BELFORT DU QUERCY

Facture N° FAV25007111 du 11/07/25

Page 1

Référence	Désignation	Unité	Quantité	PU NET	Montant HT	*
Bon n° BLV25017728 du 11/07/25						
VIB03CAPAS	Vinibag 3l Cart. Passion Blanc Semi-Auto* (x100)	Unité	20,000	0,482	9,64 €	20
VIB03CAPAS	Vinibag 3l Cart. Passion Rouge Semi-Auto*(x100)	Unité	20,000	0,482	9,64 €	20
VIB03POTR	Vinibag Poche Transp. 3 litres - Robinet Décentré 1649886	Unité	40,000	0,522	20,88 €	20
VIB05POTR	Vinibag Poche Transparente 5 litres 1520654	Unité	10,000	0,570	5,70 €	20
VIB10POTR	Vinibag Poche Transparente 10 litres 1520844	Unité	10,000	0,770	7,70 €	20
VAL3BOUTF	Valisette 3 bouteilles TM Fond Auto "Ecrû" (E)*	Unité	10,000	0,550	5,50 €	20

Code	Base	Taux	Montant	E.F.	Total HT	Total TVA	NET A PAYER € TTC
20	59,06 €	20%	11,81 €		59,06 €	11,81 €	70,87 €

Tarif incluant une éco contribution pour le traitement des emballages des produits oenologiques et d'hygiène

Conditions de règlement : 70,87 € Chèque 11/07/25

Escompte pour paiement anticipé Nèant

GAILLAC

 Z.A. des Clergous
 1 Rue Pierre & Marie Curie
 81600 GAILLAC
 Tél. 05 63 57 03 17
 contact@albert-fournitures.fr

FRONTON

 565 Avenue de
 la Dourdenne
 31620 FRONTON
 Tél. : 05 61 82 97 01

BP OCCITANE ALBI IBAN FR76 1780 7006 0218 9210 0048 065 BIC CCBPFRPPTLS

SAS au capital de 150 000 € - Siret : 305 275 505 00025. N° Intracommunautaire FR57 305 275 505. Nat. 4676Z - RCS Albi 76 B 11

Clause de propriété : Conformément à la loi n° 80-335 du 12 MAI 1980 nous nous réservons la propriété des produits et marchandises objet de la présente facture éventuelle jusqu'au paiement complet du prix et de ses accessoires.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L. 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6 I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem). En cas de litige seul le tribunal de commerce d'Albi est compétent.